

Prix d'architecture 2019 – 2020

7^{ème} édition

Règlement du concours et
éléments techniques



Table des matières

Prix d'architecture 2018 – 2019 / Introduction.....	3
Objet du concours	4
Contexte	4
Ce qui est attendu	5
Règlement du concours.....	6
Candidats	6
Résumé de la méthode.....	6
Calendrier et rendus.....	7
Prix.....	8
Jury	8
Constitution des dossiers	9
Envoi des dossiers	10
Maquette.....	10
Critères de jugement.....	11
Principe de notation du jury et pré-jury.....	11
Éléments remis à chaque équipe	11
Avis de concours.....	12
Anonymat et identification	12
Propriété des documents / Restitution.....	12
Visite du site	13
Rappel des précédents thèmes et sujets lauréats	13

2

Prix d'architecture 2019 – 2020

Fibois 42

7ème session

Le prix d'architecture 2019 - 2020 est la septième édition d'un concours d'idées organisé par Fibois 42 réservé aux étudiants des écoles d'architecture, d'ingénieurs et de design. Il vise à stimuler la réflexion sur le devenir de notre territoire, de la cité, de la planète, promouvoir l'intégration forte et volontaire du bois, matériau de la haute performance énergétique et du développement durable et mettre l'imagination créative, la conception architecturale contemporaine et la technique au service de l'aménagement de l'espace et du bien-être de tous.

Fibois 42, l'interprofession du bois du département de la Loire, souhaite, par le développement de la filière bois et plus particulièrement par l'intégration forte et volontaire du bois dans la construction, marquer son soutien à la création architecturale contemporaine.

Le bois, matériau de construction du XXIème siècle, soutient largement la comparaison avec les autres matériaux, tant en termes de résistance, de performances physiques qu'en terme de longévité. Ecologique, technologique et esthétique, il donne sa dimension humaine à l'architecture.

Les exigences actuelles en termes de développement durable (réglementations thermiques, bâtiments à haute performance énergétique...), la recherche permanente de confort dans les nouvelles constructions et les divers aménagements immobiliers, font du bois « le matériau durable » par excellence. En effet, c'est une des rares matières premières renouvelables : dès sa croissance, alors qu'il ne consomme aucune énergie fossile, il stocke déjà le gaz carbonique et rejette de l'oxygène, participant ainsi activement à la lutte contre l'effet de serre. Il est également facilement recyclable, et ce, plusieurs fois au cours de sa vie, ou plutôt de ses nombreuses vies. Economiquement parlant, il génère une activité créatrice de richesse sur l'ensemble de la filière. Enfin, le travail du bois permet de maintenir des savoir-faire ancestraux et la transmission de valeurs fortes entre les hommes.

Objet du concours

Le sujet de la 7^{ème} édition est le suivant :

Une toiture active pour les Ursules

Contexte

Le site proposé pour ce projet est le parking des Ursules, en plein centre-ville de St-Etienne. Ce site est inscrit dans les opérations prioritaires de rénovation urbaine en hypercentre et permettrait de par sa position stratégique de valoriser le centre et d'améliorer les liaisons inter-quartiers. De nombreux bâtiments remarquables l'entourent et font de sa requalification un véritable enjeu.

Construit en 1968, il propose 950 places de stationnements sur 3 niveaux. Il comprend 2300 m² à vocation commerciale, et 3000m² destinés à différents usages (équipements publics, restaurant, taxis, marché des Ursules). Le dernier niveau de parking, en terrasse, est peu utilisé et pourrait être requalifié afin de donner une nouvelle vie à ce lieu stratégique.

Mais aujourd'hui, il n'y a pas de consensus sur une programmation viable et pérenne à ce jour. Cependant, la nécessité de rendre plus « urbain » ce site et de marquer cette liaison beaux-arts / ville reste prégnant :

► Sur le plan paysager, le jardin des beaux-arts et plus généralement la colline des Pères est un balcon offrant de nombreux points de vue sur la ville. Dans ce contexte, le dernier niveau du parking est extrêmement visible et mérite à ce titre un traitement qualitatif.

► Sur le plan fonctionnel, dans une perspective d'ouverture au public du jardin des beaux-arts, la liaison existante via le parking offre un potentiel de requalification majeur.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit le projet de requalification de ce site. Il doit permettre à l'avenir de recréer une cohérence et une dynamique urbaine au quartier.

L'EPA, de Saint Etienne, convaincu de la nécessité de repenser désormais ses modèles constructifs et d'aménagement, souhaite faire la part belle au bois dans ses projets, afin de construire une ville plus durable, et moins impactante pour l'environnement.

Ce qui est attendu

La programmation du concours laisse volontairement libre cours à la créativité des équipes, avec deux pistes de réflexion :

- Créer une attractivité nouvelle autour d'un lieu ludique,
- Proposer un lieu d'animation quotidienne et événementielle à destination d'un public jeune sur le thème de la culture urbaine.

L'objet architectural et technique choisi est une installation temporaire qui devra montrer, démontrer, valoriser les qualités du bois dans la construction d'ouvrages et l'aménagement paysager : intégration du bois en structure, intégration dans le site et le contexte du bâti, approche technique, et cela sans négliger l'aspect esthétique. Ses performances techniques et ses qualités environnementales devront être prises en compte dans les projets. L'aspect technique devra obligatoirement faire l'objet de l'association et de l'implication de l'ingénieur aux cotés de l'architecte : singularités structurales et processus de mise en œuvre propres aux constructions bois devront être sensibles dans les projets remis.

Les participants au concours s'attacheront à

- Définir leurs objectifs techniques et architecturaux
- Dessiner leur projet en plan, coupe, perspectives dans le contexte urbain et montreront comment sa technicité, ses mises en œuvre, ses détails, servent les objectifs de départ
- Le faire vivre par l'humanité de ses détails et espaces, observables grâce à la réalisation d'une maquette du projet.

Règlement du concours

Candidats

Satisfaite des propositions réalisées lors des dernières éditions, Fibois 42 maintient et encourage l'association des étudiants en design aux équipes d'étudiants en écoles d'architecture et en écoles d'ingénieurs. De plus, pour cette édition, l'association d'étudiants en urbanisme paraît évidente.

- Le concours est destiné aux étudiants des écoles d'architecture, d'ingénieurs, de design et d'urbanisme nationales ou internationales.
- Les équipes seront composées de 2, au minimum, à 4 étudiants au maximum, chaque équipe comprenant au moins un étudiant architecte et un étudiant ingénieur. L'association à un étudiant en design ou en urbanisme sera un plus ainsi que celle d'un étudiant en BTS SCBH (Systèmes Constructifs Bois et Habitat).
- L'inscription est gratuite.

Date d'inscription au concours : **jusqu'au 15 décembre 2019.**

Chaque équipe, avec un chef de file désigné, doit s'inscrire en ligne sur le site internet de Fibois 42.

Dès réception et après vérification de la conformité, l'inscription sera notifiée aux candidats, le programme et les documents annexes leur seront adressés. Ils pourront dès lors entamer leurs travaux.

Dans un souci d'équité, la réponse à toute question posée par l'une des équipes précédemment à la remise des projets sera communiquée à l'ensemble des équipes.

Résumé de la méthode

! LE PRIX D'ARCHITECTURE SE DEROULERA EN 2 PHASES !

Phase 1 : 1er rendu par les étudiants, pré-sélection de 10 équipes à partir de leurs dossiers, qui poursuivront le concours

Phase 2 : 2ème rendu par les 10 équipes sélectionnées en phase 1, sélection des lauréats sur :

- Dossier
- Panneau format kakémono
- Maquette

Calendrier et rendus

Phase 1

Dimanche 15 décembre, minuit :

Date limite d'inscription au concours +

Date limite pour poser des questions sur le prix d'architecture. Les réponses seront données avant le 21 décembre. Dans un souci d'équité, la réponse à toute question posée par l'une des équipes sera communiquée à l'ensemble des équipes.

Questions à envoyer à l'adresse : contact@fibois42.org

Dimanche 2 février 2020, minuit :

Rendu par mail des dossiers de présélection (cf. page 9)

Du 3 au 7 février :

Etude des dossiers par les membres du jury et présélection de 10 projets.

Mardi 11 février :

Annonce des groupes présélectionnés qui poursuivront leurs projets en 2^{ème} phase.

Mardi 31 mars, 17h :

Rendu des dossiers finaux et de la maquette, uniquement pour les équipes présélectionnées à l'issue de la 1^{ère} phase.

Phase 2

Mi - avril :

Réunion du jury

Fin avril (date non fixée)

A l'occasion de l'assemblée générale de Fibois 42, en présence du président du Jury, des administrateurs et des adhérents de Fibois 42, des membres de l'EPA Saint-Étienne et d'élus de la ville de St-Etienne

- Annonce des résultats et remise des différents prix.

A cette occasion, l'ensemble des maquettes et des kakémonos rendus seront exposés.

Prix

2 catégories de prix seront décernées :

- Le **prix des internautes**, suite au concours qui sera lancé sur la page Facebook de Fibois 42 du 1^{er} avril à la date de l'assemblée générale. L'équipe récompensée sera celle qui aura reçu le plus de votes des internautes.
- Le **prix du jury**, qui se sera réuni mi-avril. La dotation sera d'une valeur de 5000 €, répartie entre les 3 ou 4 premiers en fonction du classement final et à la libre appréciation du jury. Les équipes non lauréates ayant remis un projet, dont une maquette, recevront un dédommagement. L'ensemble des équipes transmettra alors un RIB à Fibois 42 afin de recevoir soit leur prix, soit leur dédommagement (1 RIB par équipe).

L'ensemble des maquettes seront exposées, lors de l'assemblée générale de Fibois 42, puis sur plusieurs expositions futures encore non définie (EPA Saint Etienne, parking des Ursules, etc.)

Les résultats du concours et les projets les plus intéressants pourront être présentés dans la presse. Les projets primés feront l'objet d'une publication sur le site internet et sur la page Facebook de Fibois 42, ainsi que sur celui de l'EPA Saint-Étienne.

Jury

Les membres du jury seront choisis pour leur sensibilité au bois et/ou leur connaissance du site du projet. Le jury sera composé de 8 à 12 personnes environ, et comprendra au moins : un président de jury, un architecte, un ingénieur bois, un charpentier, un représentant de Fibois 42, un représentant de l'EPA Saint-Étienne, un représentant de la ville de St-Etienne.

Le jury désigne les lauréats et répartit les prix suivant l'ordre établi des lauréats et la qualité des projets. Il est souverain dans son choix.

Constitution des dossiers

PHASE 1 - Pré-dossiers, à rendre pour le dimanche 2 février

1. un cahier, format A4, composé au maximum de 5 pages recto rendant compte de la démarche du projet, de l'insertion urbaine, de l'esthétique recherchée, des principes constructifs, du parti architectural, etc.
2. 3 feuilles A3 avec plan de masse, planche fonctionnelle et perspectives.

Les documents seront envoyés en **format .pdf** à l'adresse : contact@fibois42.org

Aucun autre élément ne sera accepté.

Les documents remis doivent être **anonymes** pour présentation au jury.

PHASE 2 - Dossiers à rendre pour le mardi 31 mars

(Uniquement pour les équipes présélectionnées auparavant)

1. un cahier*, format A4, (identique au premier ou complété) composé au maximum de 10 pages recto complétant et rendant compte de la démarche du projet et du résultat obtenu, avec principes structurels, parti d'utilisation du bois, orientations générales, etc.
2. un panneau format kakémono 600mm x 1600mm* vertical avec texte et croquis argumentant
 - la compréhension du programme
 - la pertinence des concepts
 - la logique de construction/aménagement
 - les plans d'ensemble et de détails, coupes, croquis, perspectives, etc.

**uniquement sur fichier informatique (par mail, ou par courrier sur CD ou DVD, format jpeg ou pdf pour PC et format pdf haute définition pour imprimeur), nous nous chargerons de l'impression des toiles.*

Une maquette en bois permettant d'apprécier l'intégration du projet dans l'espace et l'ensemble des détails techniques et esthétiques. L'échelle retenue pour la maquette, sera, au choix :

- De 1/200, dans le cas où la maquette représenterait la totalité de la toiture.
- Au libre choix des participants, dans le cas où ils souhaitent ne représenter qu'une partie de la toiture.

Dans tous les cas, les maquettes ne doivent pas dépasser 80cm de côté en dimensions finies.

3. Une photo de la maquette, qui sera utilisée pour le prix des internautes.

Les images, croquis, etc. devront être de très bonne définition (300 dpi) pour impression ultérieure.

Attention, l'ensemble des rendus doivent être anonymes et seulement comporter le nom de l'équipe choisie lors de l'inscription !

Envoi des dossiers

Les dossiers seront adressés à Fibois 42 **avant le :**

- **Dimanche 2 février 2019, minuit, pour les pré-dossiers, à envoyer à l'adresse : contact@fibois42.org**

- **Mardi 31 mars 2019, 17 heures, pour les dossiers finaux et maquettes (uniquement pour les équipes sélectionnées en phase 1).**
 - o **Les maquettes seront à envoyer chez Fibois 42:**
20 rue Balaÿ
42000 SAINT-ETIENNE
 - o **Les dossiers, fichier kakémono et une photo de la maquette, le tout en format numérique, seront à envoyer à l'adresse : contact@fibois42.org**

Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets et/ou arrivés hors délai. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets et seront déchargés de toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des documents envoyés.

10

Maquette

La maquette sera réalisée en bois à l'échelle 1/200ème dans le cas où celle-ci représente l'intégralité de la toiture, ou à une échelle laissée au choix des participants, dans le cas où ils souhaitent ne représenter qu'une partie de la toiture. Dans tous les cas, les dimensions de la maquette n'excéderont pas 80x80x80 cm. A partir des documents fournis, et du choix de l'implantation du projet dans le périmètre accordé, les participants devront constituer la base recevant la maquette. Il n'est pas demandé d'effectuer la représentation en 3 dimensions des éléments existants, une simple impression du plan de masse suffira.

Une indemnité de minimum 150€ sera accordée à chaque équipe ayant été sélectionnée pour la seconde partie du prix d'architecture, et ayant réalisé une maquette.

Critères de jugement

- Le respect du programme.
- La capacité du projet à utiliser et à valoriser un maximum de bois pour la réalisation de l'ouvrage.
- La prise en compte des exigences et contraintes liées à l'ouvrage et à ses fonctions.
- La valorisation du site, l'accent donné aux efforts d'insertion urbaine, de visibilité, de lisibilité, d'attractivité du projet.
- L'innovation architecturale et l'inscription dans une démarche de développement durable et de traitement des différentes contraintes.
- La performance technique, la faisabilité.
- La richesse et la lisibilité de la représentation du projet, son originalité.
- L'évidence du travail en commun de l'équipe architecte/ingénieur et/ou architecte/ingénieur/designer.

Principe de notation du jury et pré-jury

Insertion dans le site et qualité du plan masse	15 points
Logique structurelle	30 points
Fonctionnalité - Réponse au programme	15 points
Justesse et qualité de l'utilisation du bois- Valorisation du matériau dans l'architecture du projet	30 points
Equilibre des compétences pluridisciplinaires de l'équipe	10 points
TOTAL	100 points

11

Éléments remis à chaque équipe

- Un cahier des charges présentant le projet, son histoire, le contexte, les enjeux urbains, et les attendus programmatiques
- Une vue du cadastre
- Des plans (pdf et dwg) :
 - o Du parking actuel et de la terrasse
 - o En coupe
 - o Des réseaux
 - o Topographiques

Avis de concours

L'annonce du concours est diffusée par affichage dans les Ecoles d'architecture, d'ingénieurs et de design de Rhône-Alpes et Clermont Ferrand, ainsi que sur internet. Le règlement du concours et les informations pratiques pour y participer figurent sur le site internet et au secrétariat de Fibois 42.

Anonymat et identification

Pour garantir l'anonymat dans le jugement du concours, aucun des rendus des 2 phases ne doivent être signés du nom de leurs auteurs.

Chaque équipe doit s'inscrire **sous un nom d'équipe** qui ne doit avoir aucune référence géographique, ni aucune référence aux noms de familles des participants, ou aux noms des écoles. Le nom ne doit en aucun cas permettre de reconnaître les membres de l'équipe.

Les différents documents peuvent être annotés seulement et uniquement à partir de ces noms d'équipe.

Propriété des documents / Restitution

Les équipes gardent l'entière propriété de leur création.

Les organisateurs se réservent le droit d'exposition et de publication en utilisant les documents et maquettes fournis par les candidats. Ils s'engagent à faire figurer les noms et qualité des membres de l'équipe. Pour ces raisons, l'organisateur se réserve la possibilité de conserver les projets pendant une durée d'environ 1 an.

Visite du site

Le site étant sur un espace public, il est ouvert à la libre circulation et à la visite.

Adresse : Place des Ursules, 42000 Saint-Etienne

Rappel des précédents thèmes et sujets lauréats



- *Première session : « Base nautique à vocation touristique », à Roanne.*

- *Deuxième session : « Structures d'accueil pour primates et fauves » à Saint Martin la Plaine. Ce projet a été réalisé.*



13



- *Troisième session : « Logements collectifs en bois en milieu urbain » à Saint Héand. Ce projet a été réalisé.*



- *Quatrième session : « Tour en bois de grande hauteur » à Saint-Etienne.*



- *Cinquième session : « Passerelle urbaine en bois » à Saint-Etienne*

- *Sixième session : « Une tour d'observation panoramique en bois »*

